

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

**Année 2019
Séance du 28 mai 2019**

N°15

**Objet : Adhésion à l'association
des communes pastorales de la
Région PACA**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit du mois de mai à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de mai 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Thibaut LE CORRE

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, LE CORRE Thibault, LEJOSNE Patrick (à partir du rapport n° 15), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 19), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (pour le rapport n°1 puis du rapport n° 15 au n° 29), THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VILLARON Bruno,

Etait suppléé :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AYMES Bernard Sylvie a donné pouvoir à THEBLEMONT Martine
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à HERMITTE Francis (du rapport n°2 au rapport n° 14)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne
VIVOS Patrick a donné pouvoir à FIAERT Claude
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à DOMENGE Eliane
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 18)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BARTOLINI Jean-Louis	PELESTOR Michel
BLOT Michel	PIERRISNARD Jacqueline
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
DE VALCKENAERE Gilles	REINAUDO Patrick
DEORSOLA Jean Paul	ROCHAT Jacques,
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
ISOARD Roger	TONELLI Corinne
LEDEY Olivier	

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

Créée en juin 2016, l'association des communes pastorales de la région PACA compte des communes adhérentes des départements des Alpes Maritimes, des Alpes-de-Haute-Provence, du Var, des Hautes-Alpes et du Vaucluse. L'association s'est fixé plusieurs objectifs: le maintien, l'amélioration et la promotion des activités pastorales sur les territoires ruraux et montagnards, le soutien des agriculteurs face à la prédation du loup et la préservation des paysages.

Elle a notamment pour objet de:

- maintenir, améliorer, développer et promouvoir les activités pastorales sur les territoires des communes adhérentes ;
- apporter son soutien à tous ceux qui contribuent au maintien et au développement de ces activités pastorales ;
- préserver et valoriser les ressources patrimoniales des communes adhérentes procurées par les activités pastorales de leur territoire ;
- procéder à toutes études permettant d'améliorer, en vue de leur maintien et de leur développement, la connaissance des activités pastorales ;
- émettre tous vœux, informer le public et entreprendre toutes démarches utiles auprès des pouvoirs publics et autorités compétentes sur les questions économiques, financières ou administratives, réglementaires ou législatives pouvant intéresser les activités pastorales ;

Le montant de l'adhésion pour l'année 2019 est de 150€.

Il vous est proposé :

- D'approuver les statuts de l'association des communes pastorales de la région PACA, annexé au présent rapport
- D'adhérer à l'association des communes pastorales
- De dire que PAA s'acquittera de la cotisation dont le montant est fixé chaque année et de dire les crédits seront prévus au budget 2019 et suivants
- D'autoriser Madame la présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ces décisions
- De désigner un délégué pour représenter PAA à l'assemblée générale

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

93_DE-004-200067437-20190528-15_28052019

La candidature de Benoit CAZERES est proposée en séance

En application de l'article 2121-21 du CGCT, un seul candidat ayant été présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Monsieur Benoit CAZERES, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein de l'assemblée générale de l'association des communes pastorales de la région PACA

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190528-15_28052019